



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 19 mars 2024

Date de convocation : 13/03/2024 Date d'affichage : 13/03/2024 Nombre de membres : 21 Nombre de présents ou représentés : 15 Nombre de votants : 15 Absents / Excusés : 6	Objet : Approbation du Compte administratif 2023	Délibération n° 2024-5
		Résultat du vote 15 pour 0 contre 0 abstention

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 19 mars à 16h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Véronique CANTIN, M. Gérard GALPIN,
Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE,
M. Didier REVEAU, M. Jean-Yves LECOQ, Mme Carole HEULOT, M. François EDOM

Procurations :

Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN
M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE
Monsieur Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à M. Didier REVEAU
M. Thierry COZIC donne pouvoir à M. François EDOM

Excusés :

M. Frédéric BEAUCHEF, M. Jean Carles GRELIER, Mme Isabelle LEROY
M. Chrisophe POT, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY, M. Nordine ARIK

Secrétaire de séance : Mme Véronique CANTIN

Assistait également à la séance :
Mme Marie SAJOUS

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du 8 mars 2022 relative à l'apurement du compte 1069 suite à la mise en œuvre de la M57 au 01/01/2023,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Section de fonctionnement

Recettes	+ 6 087 227,64 €
Dépenses	- 4 409 933,26 €

Résultat de l'exercice	+ 1 677 294,38 €
Résultat antérieur	+ 2 419 482,44 €

Résultat de clôture à affecter	4 096 776,82 €

Section d'investissement

Recettes	+ 4 527 832,23 €
Dépenses	- 7 606 535,74 €

Résultat de l'exercice	- 3 078 703,51 €
Résultat antérieur	+ 1 117 023,49 €
Apurement du compte 1069	- 71 536,00 €

Solde d'exécution	- 2 033 216,02 €
Dépenses restant à réaliser	- 385 137,85 €
Recettes restant à réaliser	+ 25 666,14 €

Besoin de financement	- 2 392 687,73 €

- **CONSTATE** le résultat de clôture à affecter pour un montant de + 4 096 776,82 € ;

- **CONSTATE** le solde d'exécution cumulé d'investissement de -2 033 216,02 € auquel sont ajoutées les dépenses restant à réaliser de 385 137,85 € et les recettes restant à réaliser de 25 666,14 € soit un besoin de financement en section d'investissement pour un montant de -2 392 687,73 €.

Pour extrait certifié conforme,
Fait au Mans, le 19 mars 2024

Le Président



Dominique LE MÈNER